MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم :

94 183

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

المغرب
MAROC

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P. 826 RABAT

مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب. 826 الرباط

F 1

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DES FINANCES

ADMINISTRATION DES DOUANES & IMPOTS INDIRECTS

Service des Affaires Générales

HM/SF

Casablanca, le I Septembre 1986

المملكة المغربية
المركز الوطني للتوثيق
مصلحة الطباعة والاستنساخ
رقم 91-183 تاريخ 24-2-94
جديدة

CIRCULAIRE N° 3939/25

OBJET /- Déclarants en douane -
- Dépôt des déclarations et dédouanement des marchandises
- Procuration-engagement et autorisation d'exercer.

-§-

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects a été amenée à constater à maintes reprises qu'un même mandataire, le plus souvent non attaché au service exclusif d'un transitaire, agit irrégulièrement pour le compte d'un ou de plusieurs mandants et que fréquemment après avoir été licencié de son emploi, l'auxiliaire dûment mandaté conserve par devers lui l'ancienne procuration et continue à s'en servir abusivement.

En conséquence et pour mettre un terme à cette situation irrégulière, il a été décidé d'instituer pour les mandataires une autorisation conforme au modèle ci-joint qui sera délivrée par le Chef de Circonscription et valable pour le ou les bureaux de son ressort à la demande des transitaires ou des propriétaires (personnes physiques ou morales) dans les conditions ci-après définies.

Le mandant adressera au chef de circonscription une demande sur papier libre à l'effet d'obtenir une autorisation individuelle d'exercer en faveur de son mandataire qui doit obligatoirement être attaché à son service exclusif. Ladite demande sera accompagnée de :

-une procuration-engagement dûment légalisée du modèle A ou B ci-joint, selon le cas, établie en six (6) exemplaires pour la circonscription de Casablanca-Port et en quatre (4) exemplaires pour les autres circonscriptions.

-autant de photographies d'identité de dimensions 2,5cm x 2,5 cm du mandataire que d'exemplaires ci-dessus.

-une copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'assemblée générale nommant les administrateurs ayant la signature sociale en ce qui concerne les personnes morales. Il est précisé qu'un dépôt unique auprès d'une même circonscription couvrira toutes les demandes en l'objet sauf modification intervenant dans les statuts de la société ou changement dans la personne de ses dirigeants et/ou des personnes habiles à représenter en douane ladite société, auquel cas l'Administration et le service régional doivent être avisés dans le mois sous peine du retrait de l'agrément ou des poursuites qu'il plairait à l'Administration d'engager à l'encontre des propriétaires défaillants.

./.

Les responsables chargés de l'instruction des dossiers doivent s'assurer de l'authenticité des documents produits et recueillir les avis motivés de l'ordonnateur et du receveur qui conserveront chacun un exemplaire de la procuration avec photo du mandataire pour archivation. Après homologation de la demande et délivrance de l'autorisation sus-visée à consigner sur un registre ad-hoc et à numéroter dans une serie permanente ininterrompue, un exemplaire de la procuration-engagement avec photo et dûment annoté des références de l'autorisation sera adressé pour information à l'Administration Centrale (Service des Affaires Générales)uniquement en cas d'acceptation de la candidature présentée. Il est signalé qu'en raison des dimensions réduites de l'autorisation, les pouvoirs dévolus au mandataire seront précisés au verso du dit document, à l'aide des indications alphanumériques portées sur le corps de la procuration sans ratures ni surcharges et en bâtonnant les espaces vides.

Au niveau de l'enregistrement des déclarations et en application du 2éme alinéa de l'article 74 du code des Douanes, le service peut à l'effet de s'assurer de la qualité du déclarant et de conformité des signatures :

1- exiger du transitaire, personne morale, le dépôt des spécimens des signatures des personnes habiles ainsi que celles des mandataires attachés à son service exclusif et ayant pouvoir de signer les déclarations.

2- Inviter le transitaire, personne physique à déposer le spécimen de sa signature ainsi que celui de chaque mandataire attaché à son service exclusif ayant pouvoir de signer les déclarations.

3- Pour ce qui concerne le propriétaire, personne morale, s'assurer de l'identité du gérant statutaire qui a pouvoir de signer, de représenter et d'engager la responsabilité de ladite société, et exiger en outre le dépôt du spécimen de sa signature ainsi que celui de chaque mandataire attaché à son service exclusif.

4-Pour ce qui est du propriétaire, personne physique, s'assurer de son identité complète avec adresse et numéro de la CIN, ainsi que celle de toute personne dûment mandatée par ce dernier.

Il est à noter que pour permettre aux Receveurs d'engager éventuellement la procédure du contentieux en recouvrement à l'encontre des propriétaires (personnes physiques), il conviendra de s'assurer de la reproduction de l'adresse complète du déclarant sur le corps de la déclaration et d'en vérifier l'exactitude en consultant sa carte d'identité nationale.

Dans tous les cas, il sera procédé au contrôle de l'identité des déclarants dûment agrées soit au vu d'un listing des transitaires qui sera ultérieurement mis à la disposition du service, soit au vu de l'autorisation dont sont munis les mandataires. Il sera également procédé à la vérification de la conformité des signatures avec les spécimens qui seront consignés sur un registre ad-hoc côté et paraphé par le chef de bureau ou de section.

./.

En outre, à tous les stades de dédouanement, les agents vérifieront l'exactitude de la validité tant sur le plan formel que sur le plan de l'étendue des pouvoirs, de l'autorisation dont les mandataires sont en possession. Aussi, les agents s'opposeront formellement à l'exercice de toute activité en douane par le biais des mandataires du déclarant non habilités à cet effet, et ce, sans préjudice, le cas échéant des constats qui devront être établis à l'encontre des défaillants (détention d'autorisation sans droit, exemple : un mandataire licencié ou exerçant après décès du mandant...)

Par ailleurs, en attendant la mise en service du nouveau modèle d'autorisation, le service continuera à admettre dans les conditions ci-dessus définies les attestation-procuration actuellement en usage à l'exception de celles comportant la mention "Douanes chérifiennes" qui doivent dès réception être retirées de la circulation.

Les instructions de la présente devront être scrupuleusement respectées, et toute difficulté d'application devra être signalée au Service des Affaires Générales.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES &
IMPOTS INDIRECTS

SEGAT Mohamed/

TIRAGE I N° 27
ANNEE 1986

ROYAUME DU MAROC المملكة المغربية

الجمارك المغربية

DOUANES MAROCAINES

AUTORISATION N° .....

.....

Nom et adresse de l'employeur :.....

.....

.....

.....

Agrément n° :.....

Nom et prénom du mandataire:.....

.....

N° CIN du mandataire :.....

.....

A ..... le.....

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION
DES DOUANES

Extraits des Pouvoirs dévolus au porteur de la présente autorisation selon procuration engagement en date du.....
déposée en douane par l'employeur.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

modèle A

PROCURATION-ENGAGEMENT

(Article 17 du Décret d'application du Code des Douanes).

Je soussigné (1).....

Adresse : .....

Transitaire agréé sous n° ..... valablement représenté par

M. (2).....titulaire de la C.I.N n°.....

et domicilié à .....

Donne par la présente à Monsieur :

.....

titulaire de la C.I.N n°..... du ..... demeurant à :

.....

et immatriculé à la C.N.S.S sous n° ..... du .....

attaché à mon service exclusif en qualité de .....

.....

Pouvoirs pour me représenter au bureau douanier de : .....

à l'effet de :

A) signer :

1) Toutes déclarations
2) Toutes reconnaissances de consignations
3) Tous engagements en rapport avec le dédouanement des marchandises
4) Tous autres actes quelconques en rapport avec la profession de transitaire et les circuits et procédures de dédouanement.
5) Tous bulletins de constatations, procés-verbaux de saisies, et actes transactionnels par suite de contravention aux lois et réglements de douane, du Commerce Extérieur et des Changes ainsi qu'à tous les textes dont l'application incombe à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.

B) déposer auprès du service douanier :

1) Toutes déclarations ainsi, que tous documents et pièces devant y être annexés.
2) Tous documents en rapport avec les opérations de dédouanement

C) Procéder à :

1) Tous réglements de droits et taxes
2) Tous réglements des amendes

D) Recevoir :

1) Toutes quittances
2) Tous documents devant être restitués ou délivrés par le service des douanes.

1) Nom et/ ou dénomination commerciale
2) Moi-même s'il s'agit d'une personne physique
Nom et prénom de la personne habile s'il s'agit d'une société.

E) Décharger :

Les ordres de remboursement des droits et taxes indûment perçus.

F) se charger des opérations de visite et d'enlèvement des marchandises.

G) régler les problèmes relatifs à la valeur

H) me représenter et agir en mon nom auprès des services douaniers pour toutes les opérations et fomalités douanières.

La présente procutation donnée dans les limites sus-précisées (3) prend effet du ..... pour une durée indeterminée sauf dénonciation expresse par lettres recommandées adressées à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (Service des Affaires Générales) ainsi qu'au Chef de la Circonscription, à l'Ordonnateur et au Receveur des douanes du bureau douanier concerné.

Je réponds en outre de tout ce qui pourra résulter des engagements souscrits par mon mandataire et en demeure pénalement responsable.

Je demeure également civilement responsable du fait de mon préposé en ce qui concerne les droits, taxes confiscations, amendes, dépens et tous autres dommages, préjudices et obligations de quelque nature que ce soit.

En cas de cessation de fonctions du mandataire, je m'engage à lui retirer l'autorisation douanière pour la restituer au bureau emetteur et en aviser sans délai les services douaniers concernés à défaut de quoi je resterai responsable de l'usage abusif qui pourrait en être fait.

Fait en...exemplaires à

..... le.....

(EN MANUSCRIT)
Bon pour pouvoir
(Signature légalisée du mandant)

(EN MANUSCRIT)
Bon pour acceptation
(signature légalisée du mandataire)

VU pour contreseing et homologation
(signature légalisée de la personne habile).

(3) - rayer la mention inutile.

modèle B

PROCURATION-ENGAGEMENT

(Article 8 du Décret d'application du code des Douanes)

Je soussigné (1).....

Adresse .....

Valablement représenté par M. : (2).....

titulaire de la C.I.N. n° ..... du .....

domicilié à .....

Donne par la présente à Monsieur :

.....

titulaire de la C.I.N n°.....du.....

demeurant à .....

et immatriculé à la C.N.S.S sous n°..... du .....

attaché à mon service exclusif en qualité de.....

.....

Pouvoirs pour me représnter au bureau douanier de :.....

à l'effet de déclarer en détail en mes lieu et place les marchandises dont je suis propriétaire.

La présente procuration prend effet du..... pour une durée indeterminée sauf dénonciation expresse par lettre recommandées adressées à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (Service des Affaires Générales) ainsi qu'au Chef de la Circonscription, à l'Ordonnateur et au Receveur des douanes du bureau douaniers concerné.

Je réponds en outre de tout ce qui pourra résulter des engagements souscrits par mon mandataire et en demeure pénalement responsable.

Je demeure également civilement responsable du fait de mon préposé en ce qui concerne les droits, taxes, confiscations, amendes, dépens et tous autres dommages, préjudices et obligations de quelque nature que ce soit.

(1) Nom et/ou dénomination commerciale

(2) moi-même s'il s'agit d'une personne physique.
Nom et prénom du fondé de pouvoirs s'il s'agit d'une société.

En cas de cessation de fonctions du mandataire, je m'engage à lui retirer l'autorisation douanière pour la restituer au bureau émetteur et en aviser sans délai les services douaniers concerné à défaut de quoi je resterai responsable de l'usage abusif qui pourrait en être fait.

Fait en exemplaires à .....
le.....

(EN MANUSCRIT)
Bon pour pouvoir
(signature légalisée du mandataire)

(EN MANUSCRIT)
Bon pour acceptation
(signature légalisée du mandataire).

Saisie Corrigée

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC

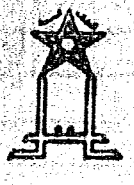

ISN	21420
NONAT A 110	
DAC A 080	14 sept 1983
CODBI A 121	
CODRA A 122	

NIVUD A 131	A	M	C	NIVSO A 132	M	C	S

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODUD	
INDEX A 010	LATIFA
NAME A 020	

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	MA	TYPE BIBL. A 171	B

INDICATEURS BIBLIOGRAPHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTE(S) INCLUSE(S)	RESUME	NON CONVENTIONNEL	REVUE
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	V	R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)

A 210 AUTEUR ET AFFIL	
A 220 COLLECTIVITE AUTEUR	Ministère des Finances / MA / Administration des Douanes et Impots Indirects
A 230 TITRE UD	Circulaire n° 3939/25 du 1er sept. 1986 déclarant en douane: dépot des déclarations et dédouanement des marchandises: procuration, engagement et autorisation d'examen
A 240 A 250	TITRES TRADUITS . . . . . Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOUS-UNITE DOCUMENTAIRE GENERIQUE (A/M/C)

A 310 AUTEUR	
A 320 COLLECTIVITE AUTEUR	
A 330 TITRE DOCUM GENER	
A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
A 410 TITRE PUBLICATION SERIE	
A 420 VOLUME	A 430 ISSU

NOTE DE VALIDATION

NOTE DE VALIDATION	
DATE A 510	
VALID A 520	

A 540 LGEUD	Fr	A 530 LANRES	
A 611 NEDIT	ADIT		
A 612 VEDIT	Casablanca	A 613 CPEDI	M: N - : -
A 620 DATE	1 sep 1985	A 630 ANNEE	1 : 9 : 8 : 6
A 641 COLLP	9 p.	A 642 COLLN	
A 650 NODOC			
A 660 ISBN		A 670 EDITN	
A 711 REUNN			
A 712 REUNV		A 713 REUNP	A 714 REUND
A 720 THESE			
A 730 A 740	Brevet Projet : utiliser le bordereau 2 :"Données complémentaires"		
A 810 DISPO		A 820 NOTES	

ZONES B ET C

B 110 ISG COGEO			

B 120 à B 170 : utiliser le Bordereau 2

B 310 - DESC:

/DECLARATION EN DOUANE/, /DECLARANT EN DOUANE/, /DEPOT EN DOUANE/, /DEDOUANEMENT/, /MARCHANDISE/, /AUTORISATION/, /CIRCULAIRE/.

B 320-RESUM

Circulaire n° 3939 ... pour les mandataires une ... de ... d'inscription ... à la demande des transitaires ou des ... ou ...(es) ... d'appartenance ...

MAROC - Codes spécifiques

C 410 GEO	MA-ABC		
C 420 GEG		C 430 HYL	
C 440 STR			
C 450 ZOF			
C 460 SUR			
C 470 OFF			
C 480 SEAT			

20-2-34 96-183

FIN

النهاية

13

VUES